

VITESSE

REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF MINI OGP



MOTO-CLUB : Envie 2 Rouler le club
E-MAIL : contact@envie2rouler.com
TÉLÉPHONE : 06.85.47.94.68
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Evi Deletang

N° D'ÉPREUVE FFM : 467
DATE : du 14 au 16 juin 2024
LIEU : GP KART CONCEPT MOTO (41290)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M BELINPASCAL	Licence :	(003379)
Délégué FFM (Président du Jury)	M DUTEL DOMINIQUE	Licence :	(009575)
Membre du Jury	M BAHIN STEPHANE	Licence :	(264910)
Membre du Jury	Mme CHOCAT NATHALIE	Licence :	(425194)
Commissaire technique responsable	M DUMILLIER GILLES	Licence :	(058536)
Responsable du chronométrage	Mme TAMON MAGALI	Licence :	

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	AGE*	MACHINE	PUISSANCE	PLAQUES	NUMÉRO
MINI OGP 115	De 7 à 11 ans	Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc embrayage automatique Jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse	Maxi 12CV à la roue arrière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINI GP 160	De 10 à 14 ans	OVHALE GP 0-160 ou OVHALE GP 0-160 EVO	/	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MINI GP 190	De 12 à 16 ans	OVHALE GP 2-190 monocylindre et roues de 12 pouces	/	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* L'âge minimum doit être révolu à la date de l'épreuve. L'âge maximum ne doit pas être dépassé au 31 décembre de l'année en cours.

Les machines électriques sont admises en Mini OGP 115 sous réserve de respecter les règles de puissance dans la catégorie mentionnée.

COURSE(S) ANNEXE(S):

trophée endurance vitesse	4 heures	dimanche 16 juin 2024
catégories	- de 15 cv	max 25 pilotes en pistes
	- de 25 cv	14 ans minimum / Equipages de 2 à 4 Racing
	De 50cc à 250cc 2T ou 4T	

CHAMPIONNAT DE FRANCE E'TROTT RACING :

Monotypes	A partir de 10 ans Trotinette de la coupe de marque
Light	A partir de 13 ans Trotinette de -38 kg
	A partir de 14 ans Trotinette de 38 à 65 kg

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 100 €, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR TURPIN Benjamin**

Nombre de secouristes **9**

Hôpital le plus proche **CH Blois**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **19**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Karting Landes le gaulois**

Adresse **La fosse aux bœufs 41290 landes le Gaulois**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1090**

Largeur minimum de la piste **8**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **40**

En manche : **34**

Capacité endurance

Pendant les essais : **25**

En manche : **25**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **09/04/2024**

Evi Deletang

VISA DE LA LIGUE

DATE: **16/04/2024**



Signature
numérique de
Christine
CAILLY

Date :
2024.04.16
09:39:22 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **17/05/2024**

NUMÉRO: **24/0543**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org